

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2107**

commune (s) :

objet : Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - Lot n°1 : marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 7 février 2011****Décision n° B-2011-2107**

objet : **Fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - Lot n°1 : marché annuel à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1512 du 26 avril 2010, le Bureau a approuvé le lancement et autorisé la signature du marché de fourniture de panneaux de police de signalisation permanente, temporaire et tous accessoires - Lot n° 1 : celui-ci a été déclaré sans suite.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une nouvelle procédure en vue de l'attribution d'un marché de fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et, éventuellement 2012, 2013 et 2014, par reconduction expresse - lot n° 1 pour un montant de 1 600 000 € HT maximum pour 4 ans.

L'opération est décomposée en 2 lots géographiques qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- le lot n°1 (objet du présent dossier) : communes de Lyon et Villeurbanne, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 100 000 € HT et maximum de 400 000 € HT et de 400 000 € HT minimum et 1 600 000 € HT maximum pour 4 ans.

- le lot n°2 : communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Givors, Grigny, Limonest, Lissieu, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, Bron, Chassieu, Corbas, Décines, Feyzin, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre-Bénite, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Vernaison, comporterait un engagement de commande annuel minimum de 200 000 € HT et maximum de 800 000 € HT et de 800 000 € HT minimum et 3 200 000 € HT maximum pour 4 ans. Celui-ci est, au vu de son montant, présenté au conseil de Communauté, par délibération séparée n° 2011-2009 du 7 février 2011.

Les prestations pourraient être attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon pour signer le marché du lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché de fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires pour l'année 2011 et éventuellement 2012, 2013, 2014 par reconduction expresse - lot n° 1 pour un montant de 1 600 000 € HT maximum pour 4 ans,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les prestations** seront attribuées, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la fourniture de panneaux de signalisation de police permanente et temporaire et accessoires, lot n°1, et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC pour un an ferme en 2011 et, éventuellement renouvelable en 2012, 2013 et 2014, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 913 600 € TTC.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement et d'investissement - exercice 2011 et éventuellement 2012, 2013 et 2014.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.**